

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge à 80% au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022**

**1. Préambule**

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 80% au Tribunal cantonal avec le départ d'un juge cantonal, Laurent Merz, au Tribunal fédéral (TF) au début du mois d'août 2020.

**2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi matin 16 septembre 2020 pour traiter de ce préavis, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Valérie Induni, Céline Misiego ; Messieurs Claude-Alain Gebhard, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. Monsieur Jean-Luc Bezençon était excusé pour cette séance de commission.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : Messieurs Olivier Freymond, Luc Recordon et Philippe Richard. Monsieur Louis Gaillard était excusé pour cette séance.

**3. Travail de la Commission de présentation**

Suite à la communication et la lecture de la démission de ce juge devant le Grand Conseil au mois de juin 2020, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le mardi 4 août 2020 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 2 septembre 2020, deux personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Les motivations, les connaissances de l'environnement et la vision de la justice des candidats ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des entretiens a avoisiné les trente minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats dont les qualités d'indépendance ont été analysées avec toute l'attention requise.

**4. Préavis de la Commission de présentation**

Les experts ont souligné, entre autres, le fait que les deux candidats possèdent les qualités pour être juge cantonal. Pour la majorité du collège des experts, un des candidats a une formation et une expérience plus solides. À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu un préavis positif, à la majorité, pour le deuxième candidat.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires, après délibération, ont été partagés sur le préavis

à formuler. En effet, chaque candidat a des qualités personnelles indéniables, quoique différentes. Ensuite, les commissaires ont apprécié, de manière différente, les qualités et le parcours de ces deux candidats selon leur vision et leur sensibilité politique. Au final, il en est ressorti que la commission a décidé à la majorité de privilégier le premier candidat :

- Monsieur Christophe Baeriswyl

Le deuxième candidat, après communication de son préavis négatif, a décidé de ne pas maintenir sa candidature pour l'élection devant le Grand Conseil.

## **5. Conclusion**

***La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité, à l'élection de Christophe Baeriswyl comme juge à 80 % au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.***

*Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Echichens, le 22 septembre 2020.

Le Président-rapporteur :  
(signé) Philippe Jobin